



Rudolf
Ramsauer,
directeur

Les controverses politiques au sujet de l'OSEC ne semblent pas vouloir s'apaiser. Pourtant, l'essentiel risque d'être oublié: l'économie a besoin de service de promotion du commerce et des investissements professionnels et efficaces. Cela vaut en particulier pour

La controverse sur l'OSEC est nuisible

les PME et les entreprises artisanales, qui souhaitent développer et internationaliser leurs activités. Heureusement, ces entreprises sont nombreuses en Suisse. Les clients de l'OSEC recherchent avant tout des informations précises sur les marchés étrangers, des contacts avec des partenaires potentiels dignes de confiance et un soutien pour la participation à des expositions et des salons. L'OSEC fournit de précieux services, c'est pourquoi les milieux économiques et économiques suisses le soutiennent. Quant à la responsabilité commune du seco et des milieux économiques, elle n'a de sens que si l'OSEC peut poursuivre ses objectifs en bénéficiant d'une autonomie et indépendance totale par rapport à l'administration, et à condition de ne pas devenir le jouet de la politique.

@ rudolf.ramsauer@economiesuisse.ch

OMC: le fiasco ruineux de Cancún

L'objectif de la conférence ministérielle de l'OMC à Cancun, qui s'est tenue du 10 au 14 septembre 2003, était d'établir un inventaire des travaux réalisés jusqu'ici dans le cadre du cycle de Doha («Programme de développement de Doha») et de donner de nouvelles impulsions pour l'achèvement des négociations (Objectif: 1er janvier 2005).

Avant le début de la conférence, la situation paraissait favorable à la résolution des questions encore en suspens. Le déroulement de cette conférence mammoth – plus de 10 000 délégués, représentants de gouvernements, d'organisations internationales, de l'économie et de l'agriculture, d'ONG et de journalistes étaient sur place – a été marqué par des dissensions importantes dans le domaine de l'agriculture et sur les sujets de Singapour (investissements directs, concurrence, facilitation du commerce et marchés publics). Le dernier jour, avant de clore la conférence, le ministre mexicain des affaires étrangères, qui a présidé cette rencontre, a déclaré que, selon lui, les conditions n'étaient plus réunies pour l'élaboration de compromis.

Tous les membres de l'OMC sont perdants

Que signifie ce coup dans l'eau? Pour l'économie mondiale, le retard pris sur le cycle de Doha et la

mise en péril de l'OMC dans son ensemble constituent un coup dur. On part du principe que le cycle de Doha générerait un accroissement de la prospérité de quelques centaines de milliards de dollars par an au niveau mondial. 60% de ces gains iraient aux pays pauvres. Tous les membres de l'OMC et leurs économies sont perdants. Les pays en développement sont particulièrement touchés, car le commerce sud-sud ne fonctionne pas sans accrocs. Pour l'économie mondiale dans son ensemble, qui traverse



Gregor Kündig,
membre
de la direction

actuellement une phase difficile, un signal de Cancun vers une nouvelle ouverture des marchés aurait été extrêmement bienvenu. Il est difficile de dire si l'OMC, en tant qu'outil de réglementation multilatérale du commerce mondial, est réellement en péril. Ce qui est important, c'est que les règles élaborées à ce jour, et en particulier la procédure de règlement des différends, restent en vigueur. Le statu quo revient cependant à faire un pas en arrière. Il risque de provoquer une nouvelle vague de protectionnisme. En revanche, il ne fait aucun doute que l'OMC revêt une grande importance pour les

petites économies ouvertes.

Protéger davantage l'agriculture ou poursuivre l'ouverture du marché?

Apparemment, l'échec de ce revers pour l'économie internationale est dû essentiellement au protectionnisme agricole surdimensionné et presque incontrôlable qui sévit dans les pays industrialisés. Or on ne peut exiger la poursuite de l'ouverture des marchés pour les biens industriels et les services tout en refusant des réformes courageuses dans le domaine agricole. Les produits des pays en développement doivent obtenir des débouchés dans les pays industrialisés afin de générer un revenu et du pouvoir d'achat (pour l'importation de biens industriels, par exemple). La répartition internationale du travail l'exige.

L'opposition entre la protection de l'agriculture et les ambitions d'une poursuite de l'ouverture de l'économie mondiale n'a encore jamais paru aussi évidente. Il n'est donc guère étonnant que les négociations dans les domaines des investissements directs, de la concurrence, des facilitations du commerce et des marchés publics aient stagné à Cancun. La Suisse doit, elle aussi, accorder une plus grande importance à cette question. En effet, notre pays peut se targuer d'avoir fait certains progrès dans le domaine de l'agriculture, mais en matière

suite page 2

Point fort

La révision de l'ordonnance sur le tabac vise la santé publique, mais touche surtout notre place économique.

Page 2 ►

UE versus AELE

L'élargissement de l'UE a des conséquences sur les accords de l'AELE. Les entreprises actives à l'Est sont concernées.

Page 3 ►

Convention alpine

La ratification du protocole sur les transports contreviendrait aux décisions du Parlement et du souverain.

Page 5 ►

Portrait d'une PME

L'entreprise Wandfluh, dans l'Oberland bernois, produit des valves hydrauliques. C'est aussi un employeur original.

Page 6 ►

Tabac: viser la bonne cible

Dans son projet de révision de l'ordonnance sur le tabac, le Département fédéral de l'intérieur (DFI) propose notamment de réduire la teneur en goudron des cigarettes et de fixer des valeurs-limite pour la nicotine et le monoxyde de carbone. Sans s'opposer à ces points particuliers, l'économie-suisse rejette toutefois un projet de révision disproportionné dans ses mesures d'application et dangereux pour le site de production suisse.

Le DFI estime que la consommation de tabac constitue un problème sanitaire sérieux. Pour lutter contre le tabagisme, la révision propose de renforcer l'information des consommateurs par des mises en garde d'ordre général et particulier. Elle exige des fabricants qu'ils déclarent tous les produits et additifs contenus dans les cigarettes. Elle fixe aussi, ce qui est nouveau, des valeurs-limite de teneur en nicotine et en monoxyde d'azote, et abaisse la teneur maximale en goudron de 15 à 10 mg par cigarette. Elle interdit les dénominations, telles que «mild» ou «légère», qui tendent à faire croire que le produit est moins nocif. De manière générale, le projet de révision s'inspire de la législation européenne et de la convention-cadre de l'OMS pour la lutte anti-tabac, mais va au-delà sur des points essentiels

Ne pas se tromper de cible
l'économie-suisse ne conteste pas les mesures visant à prévenir le tabagisme et à informer les consommateurs des dangers liés à la fumée. Mais elle note que les programmes de sensibilisation sont plus efficaces que les mesures de contraintes au niveau de la production et du commerce. Le projet est en outre marqué d'une empreinte idéologique très négative à l'égard du tabac, attitude finalement peu compatible avec le fait que sa consommation reste légale.

Effets concrets très négatifs
L'une des conséquences très dommageables du projet de



PHOTO: RDB

révision réside dans la volonté d'étendre aux cigarettes exportées hors UE les teneurs maximales en goudrons, nicotine et monoxyde de carbone fixées pour la Suisse. Cette façon paternaliste d'imposer à des tiers des mesures de santé publique oublie que les Etats-Unis, le Canada, le Japon et la plupart des pays d'Amérique du Sud, d'Afrique et d'Asie ne connaissent pas ces limitations. La convention de l'OMS ne les

exige pas non plus. Si cette mesure était appliquée, l'industrie suisse du tabac serait contrainte de délocaliser sa production. Une telle exigence n'aurait finalement aucun impact sur la santé publique des pays ne pratiquant pas de telles valeurs-limites, mais un impact négatif réel sur notre économie et notre fiscalité. L'administration réclame aussi des producteurs qu'ils fournissent chaque année la liste complète de toutes les substances utilisées dans les cigarettes et leur proportion, par marque et par type. Une telle exigence est inconciliable avec le maintien du secret de fabrication. Une liste alphabétique de chaque produit et des quantités maximales utilisées suffirait amplement.

En matière d'information, le projet de révision propose d'attribuer 35% de la face principale des paquets et 50% de la face arrière aux nombreuses mises en garde possibles (ex: «Fumer tue»). La convention de l'OMS

réserve 30% de la surface à ces messages: il n'y pas de raison d'aller au-delà, si ce n'est dans l'objectif inavoué d'empêcher les marques de se différencier. De même faut-il renoncer à obliger les fabricants à entourer ces avertissements d'une bordure noire de 3 mm et à faire figurer des photos montrant le cancer du poumon.

@ vincent.simon@economie-suisse.ch

suite de la page 1

de subventions étatiques et de prix agricoles surfaits, la Suisse est un des plus mauvais élèves, même en comparaison avec les pays industrialisés les plus avancés. Cela vaut aussi pour la protection des produits agricoles à la frontière.

Est-ce le début d'une ère glacière des politiques com-

merciales étrangères multilatérales?

Quelle tournure prendront les événements? Nous risquons fort d'affronter une ère glacière en politique commerciale extérieure multilatérale. Evidemment, il serait rassurant de ne pas faire un pas en arrière dans le sens d'un renforcement du protectionnisme. De nombreuses voix exigent désormais la création d'autres zones

de libre échange. Le négociateur en chef américain a constaté avec amertume que les Etats-Unis perdaient patience alors que l'OMC navigue encore en eaux troubles. Les Etats-Unis iront de l'avant avec les pays disposés à pratiquer le libre échange. Nous serons rapidement fixés sur ce que cela signifie concrètement.

@ gregor.kuendig@economie-suisse.ch



Mondial des chambres de commerce

Lors du 3ème Congrès mondial des Chambres de commerce qui s'est tenu à Québec City du 15 au 17 septembre 2003 sous la responsabilité de la Chambre de Commerce internationale (ICC), la Chambre fribourgeoise de commerce, de l'industrie et des services a été récompensée pour son Swiss Center Shanghai.

Cette première édition du Mondial des Chambres de commerce a été initiée par la Fédération mondiale des chambres de commerce - division spécialisée d'ICC - afin d'encourager l'excellence des Chambres. L'objectif de ce concours était de reconnaître les réalisations locales et favoriser leur rayonnement.

La Chambre de commerce de Fribourg a été retenue avec trois autres finalistes pour son projet de Swiss Center à Shanghai. Elle a remporté le concours dans sa catégorie - en compétition avec les Chambres de commerce de Colombie, de Russie et d'Espagne - pour un projet qui a contribué au développement des réseaux internationaux.

Le projet Swiss Center Shanghai (SCS) a été lancé en 1999 par son fondateur André Uebersax, directeur de la Chambre de commerce de Fribourg. Depuis 2001, le SCS est opérationnel pour faciliter l'entrée des PME suisses sur le marché chinois. Il est le premier centre de services intégrés de ce type permettant d'offrir aux entreprises un avantage global en terme de gain de temps, de diminution de coûts et de limitation des risques. Le SCS est également une interface dans les relations commerciales Suisse-Chine et contribue à la promotion de l'économie suisse en Chine.

La candidature de la Chambre fribourgeoise a été activement soutenue par ICC Suisse, qui se félicite donc du succès remporté par un de ses membres de longue date.

@ info@icc-switzerland.ch

Finances et social en toile de fond

Les principaux résultats à mettre au crédit de la dernière session de cette fin de législature sont l'approbation par le Parlement de la nouvelle péréquation financière (RPT), la 11^e révision de l'AVS et la 1^{ère} révision de la LPP ainsi que le traitement du programme d'allègement.

Sur les derniers points controversés de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT), le Conseil national a suivi les propositions de médiation du Conseil des Etats. Ainsi, les prestations des cantons à forte capacité financière ne devront pas dépasser 80% des prestations de la Confédération au chapitre de la péréquation des ressources et la compensation des cas de rigueur devrait se limiter à 28 ans. Le projet de RPT vise à désenchevêtrer les flux financiers et les compétences au sein de l'Etat fédéral et à renforcer l'autonomie des cantons. La RPT sera vraisemblablement soumise en votation populaire au cours du premier semestre de l'année prochaine.

11^e révision de l'AVS:
un pas dans la bonne direction
Sur ce dossier, les deux Chambres ont suivi la proposition de la conférence de conciliation. Selon le modèle choisi pour la 10^e révi-



PHOTO: RDB

sion de l'AVS, les femmes pourront prendre une retraite anticipée d'une année pendant les cinq ans qui suivront l'entrée en vigueur de la révision et bénéficier d'un taux actuariel de réduction de la rente diminué de moitié. Les rentes de veuves passeront de 80% à 60% de la rente de vieillesse et, en contrepartie, les rentes d'orphelins seront relevées de 40 à 60%. La révision votée par le Parlement tient compte de manière appropriée des mutations sociales (adaptation modérée des rentes de veuves et d'orphelins, introduction d'un âge de la retraite unique, fixé à 65 ans). Le début de la consolidation visée est réalisé. Au lieu des 1,3 mrd fr. initialement visés par le Conseil fédéral, le compte de l'AVS ne sera allégé que de 787 mio.fr. par an.

1^{ère} révision de la LPP

Pour ce qui est de la dernière divergence concernant le versement des prestations de survivants conformément au règlement des caisses de pension, les deux Chambres ont approuvé la proposition de la conférence de conciliation. Dans l'intention initiale du Conseil fédéral, la révision de la prévoyance professionnelle devait servir à consolider le deuxième pilier par l'abaissement du taux de conversion. Toutefois, en décidant d'ouvrir à l'avenir la prévoyance obligatoire aux revenus dès 18 990 francs au lieu de 25 320 francs, le Parlement développe la prévoyance professionnelle, ce qui ne sera pas si facile à réaliser.

Programme d'allègement mis à mal

Le programme d'allègement 2003 constitue l'élément central de l'assainissement de finances fédérales qui ont échappé à tout contrôle. Il s'agit de remettre durablement sur les rails les dépenses qui ont tendance à croître de manière excessive. Alors que le Conseil des Etats avait respecté la cible du programme d'allègement de 3,3 mrd fr. (dont plus de 2,7 mrd d'allègements sur les dépenses), le Conseil national l'a nettement manquée, de quelque 600 mio.fr.

Elargissement de l'UE et accords de libre-échange de l'AELE

Au 1^{er} mai 2004, les relations entre la Suisse et les dix nouveaux Etats membres de l'UE seront modifiées. Ces changements toucheront les entreprises suisses actives sur le plan international. Le seco a décidé d'informer les milieux économiques.

Quelles répercussions l'élargissement de l'UE va-t-il avoir sur les accords de libre-échange que l'AELE avait conclus avec les pays qui adhèrent à

l'UE? En fait, l'adhésion à l'Union européenne, au 1^{er} mai 2004, de huit pays d'Europe centrale et orientale ou d'Etats baltes avec lesquels les pays de l'AELE avaient conclu des accords de libre-échange aura pour conséquence de rendre ces accords caducs.

Répercussions sur les contrats existants entre la Suisse et l'UE
En adhérant à la Communauté européenne (CE), les nouveaux Etats membres de l'UE renon-

cent à leurs droits et devoirs découlant des accords qu'ils avaient conclu avec l'AELE. Appartenant désormais à l'Union douanière de la CE, il appliqueront le régime de commerce extérieur de la CE. Des changements interviennent donc dans les rapports contractuels entre la Suisse et ces pays, dans la mesure où les nouveaux membres de l'UE sont associés aux accords conclus entre la Suisse et la

suite page 4

Agence de sécurité: projet redimensionné

A la fin septembre 2003, le Conseil fédéral a, après de nombreuses clarifications, rejeté l'idée lancée initialement par le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) de créer une agence de sécurité fédérale et privilégié une variante plus restreinte. Dans le cadre de la procédure de consultation sur la nouvelle loi sur le contrôle de la sécurité technique (LCST), economiesuisse et ses membres se sont prononcés contre la création d'une nouvelle agence fédérale qui compliquerait encore la tâche des entreprises et alourdirait leurs frais. Plusieurs branches de l'économie, notamment celles de l'énergie et de la construction automobile, auraient été considérablement touchées par la création d'une telle instance. economiesuisse salue la décision du Conseil fédéral de procéder à une réorganisation mineure.

 gregor.kuendig@economiesuisse.ch

Promouvoir la compréhension des techniques

La technique occupe une place prépondérante dans notre société. Son évolution s'accélère, la société devient plus complexe. D'autre part, au niveau politique, les innovations et leurs risques potentiels font l'objet de controverses de plus en plus nombreuses.

Afin de renforcer chaque citoyen dans sa faculté de jugement, il est indispensable d'enrichir les méthodes d'instruction scolaire et de stimuler les collaborations entre les secteurs public et privés. C'est dans ce but que le groupe «Ingénieurs et avenir INGCH», l'Académie suisse des sciences techniques, les directeurs romands de l'instruction publique et l'EPFL organisent le **26 novembre 2003** un symposium. Au nombre des conférenciers figureront notamment Daniel Borel (Logitech), le professeur Yves Queré (Paris), la conseillère d'Etat vaudoise Anne-Catherine Lyon et le vice-président de l'EPFL Marcel Jufer.

Inscription et informations supplémentaires:

 www.ingh.ch

Conférence gouvernementale: référendum en vue

Plusieurs Etats ont annoncé la tenue d'un référendum sur la nouvelle constitution de l'UE. Au Danemark, la tenue d'un référendum revient à un plébiscite sur la participation à l'UE.

La conférence gouvernementale de l'UE qui s'est tenue le 4 octobre à Rome a posé des jalons importants en ce qui concerne les institutions de la nouvelle Union. Cette conférence qui réunit les quinze Etats membres et les dix nouveaux Etats membres a été l'occasion de débattre du projet de constitution de l'UE en vue de son adoption lors du sommet européen de Bruxelles le 12 décembre.

Organe supranational ou sénat?

A partir de la fin 2009, la Commission devrait être réduite à 15 membres ayant droit de vote et 10 membres associés. M. Kerry (Royaume-Uni), le secrétaire général de la Convention européenne sur la constitution, a déclaré que les commissaires n'étaient pas des délégués nationaux. Réclamer l'élection d'un commissaire par Etat saperait l'indépendance de la Commission européenne et sa capacité

à gouverner. En outre, la Commission européenne est le moteur central de l'intégration politique de l'UE. Son travail consiste essentiellement à élaborer des projets de directive et d'ordonnance. Le fait est que si la Commission était composée de 25 membres permanents elle assumerait la fonction d'une deuxième chambre parlementaire au sens d'un sénat des Etats membres.

La revendication des Etats membres de taille petite et moyenne peut donc également être considérée comme étant l'expression de leur besoin d'une Commission oeuvrant comme institution centrale de l'UE. L'annonce faite par six Etats membres jusqu'ici



d'organiser un référendum sur la constitution de l'UE va dans le sens de cette interprétation. En Allemagne et en France la pression en faveur de la tenue d'un référendum s'accroît. Dans certains Etats, l'organisation d'un référendum est assimilable à un plébiscite sur la participation à l'UE.

Référendum sur l'UE au Danemark

Le Premier ministre danois Rasmussen estime que son pays dispose maintenant déjà d'un tel nombre de dérogations qu'il paraît impossible d'en négocier davantage. Le rejet de la constitution équivaldrait à une sortie de l'UE. Ainsi, en attendant l'entrée en vigueur de la constitution, c'est l'article 59, alinéa 1 de la future constitution de l'UE qui s'applique: «Tout Etat membre peut décider conformément à ses règles constitutionnelles de se retirer de l'Union.»

Outre le Danemark, plusieurs pays ont annoncé la tenue d'un référendum, dont l'Espagne, l'Irlande, la République tchèque, la Belgique et le Luxembourg. En France, la décision revient au président Jacques Chirac.

 bruxelles@economiesuisse.ch

suite de la page 3

Communauté. Cela concerne aussi, notamment, l'accord de libre-échange de 1972 que ces pays ont passé avec la Suisse. Les travaux d'adaptation sont en cours. Aucune négociation particulière n'est nécessaire en ce qui concerne la libre circulation des marchandises.

Taux douaniers

Dans le domaine industriel (chapitres 25-97 du tarif douanier), la liberté douanière est totale, à quelques exceptions près dans le secteur des denrées fourragères, tant entre les pays tiers de l'AELE pratiquant le libre-échange avec la Suisse qu'entre l'UE et la Suisse. Pour les produits agricoles transformés («Pro-

tole 2») - marchandises), les préférences douanières suisses sont également les mêmes pour les marchandises originaires de l'UE que pour les marchandises originaires des pays candidats à l'adhésion. Pour les produits agricoles transformés d'origine suisse, les préférences douanières européennes remplaceront, pour les pays qui adhèrent à l'UE, les préférences douanières accordées aujourd'hui par l'AELE aux pays ayant conclu des accords de libre-échange avec l'AELE.

Règles d'origine

Les huit pays d'Europe centrale et orientale sont parties prenantes au système de règles d'origine du cumul paneuro-

péen. L'adhésion à l'UE ne changera rien à cet égard. En adhérant à l'UE, Malte et Chypre se rallieront au système de cumul paneuropéen. Les appellations d'origine actuellement courantes, «Hongrie», «Pologne», etc. disparaîtront avec l'adhésion de ces pays à l'UE. Ces pays, ainsi que Malte et Chypre, utiliseront à l'avenir l'origine «Communauté européenne». Les pays qui ont passé des accords de libre-échange avec l'AELE n'utiliseront plus le «Protocole B», mais le «Protocole 3» (matériellement identique) aux accords de libre-échange entre la Suisse et l'UE.

 gregor.kuendig@economiesuisse.ch

Recueil juridique concernant les accords bilatéraux

Tous les actes législatifs du droit communautaire applicables à la Suisse sont désormais disponibles dans un registre électronique.

Avec l'entrée en vigueur des accords bilatéraux passés entre la Suisse et l'UE, un nombre considérable d'actes législatifs européens s'appliquent à la Suisse. Un registre électronique sur Internet facilite l'accès d'un large public à ces documents. Ce registre a été élaboré en collaboration entre le Bureau de l'intégration du DFAE/DFE et la Chancellerie fédérale. Il est structuré en sept parties correspondant aux sept accords sectoriels. Outre les actes législatifs dans les trois langues officielles, il offre aussi une machine de recherche permettant d'effectuer des recherches plein texte ainsi que des liens utiles. Ceux-ci renvoient aussi à EUR-Lex, la collection juridique de l'UE.

 www.admin.ch/ch/f/eur

L'intégration par le travail?

Expériences et pistes en vue d'améliorer l'intégration de la main d'oeuvre étrangère

Berne, le 7 novembre 2003

09h30 – 16h00,

Kornhausforum Berne

En Suisse, une heure de travail sur quatre est accomplie par une personne de nationalité étrangère, un chômeur sur deux n'est pas en possession d'un passeport suisse. Les questions concernant l'intégration sur le lieu de travail doivent tous nous préoccuper. Et elles diffèrent en fonction de la place de travail, du fait d'être suisse ou non. Après un discours d'introduction de la conseillère fédérale Ruth Metzler, des experts interviendront sur les trois thèmes suivants: «Faciliter l'accès des jeunes au travail», «Promouvoir la qualification» et «Encourager l'intégration dans l'entreprise». Lors de cette Journée, des expériences concrètes sur l'intégration dans l'entreprise seront évoquées et quelques pistes d'exploration seront présentées.

 www.eka-cfe.ch

 eka-cfe@imes.admin.ch

Des inventions mal protégées

La Commission européenne a porté plainte contre huit pays membres pour mise en œuvre insuffisante de la directive biotechnologie de l'UE.

Les pays membres de l'Union ont de la peine à harmoniser leur pratique de protection des inventions biotechnologiques. La Commission européenne a porté plainte contre l'Allemagne, la France, l'Italie ainsi que l'Autriche, les pays du Benelux et la Suède auprès de la Cour européenne de justice à Luxembourg. Malgré plusieurs avertissements, les huit Etats n'ont toujours pas transposé la directive 98/44 relative à la protection juridique des inventions biotechnologiques dans leur droit national. La date limite était fixée au 30 juillet 2000. La Commission justifie ses plaintes par le fait que la non mise en œuvre de la directive érige des barrières commerciales et freine le fonctionnement du marché intérieur.

Mise en œuvre délicate dans certains pays membres

Le but initial de la directive est de clarifier certains principes du

droit des brevets dans le domaine des inventions biotechnologiques. De telles clarifications sont primordiales pour la pleine exploitation du potentiel économique, environnemental et médical des produits biotechnologiques sur la base d'une norme éthique élevée a expliqué le porte-parole de Frits Bolkestein, commissaire européen en charge du marché intérieur. La directive doit permettre aux entreprises au sein de l'UE de rester concurrentielles face aux concurrents japonais et américains tout en respectant des dispositions strictes en matière de protection en ce qui concerne l'établissement de brevets pour des inventions non éthiques.

La Commission est pleinement consciente des réserves que la mise en œuvre de la directive pourrait susciter dans l'opinion publique de certains Etats membres. Est surtout controversée la question de la brevetabilité du matériel génétique humain. La directive contient à cet égard des dispositions claires et précises visant à préserver la dignité et l'intégrité de l'être humain. La Cour européenne de justice a

déjà confirmé ce point en octobre 2001 (cas C-377/98). Selon cette décision, les processus ou les produits qui utilisent des séquences d'ADN ne pourraient être brevetés que s'ils répondent aux critères d'utilité industrielle, d'invention et de nouveauté, maintient la Commission.

Potentiel de croissance à moyen terme

Les découvertes scientifiques ne sont pas des inventions. De même, le clonage d'êtres humains ou la modification de leur matériel génétique n'est pas brevetable. La directive biotechnologie de l'UE a été votée définitivement en 1998 à l'issue d'un débat de dix ans au sein du Conseil des ministres et du Parlement européen. Selon des estimations de la Commission, en 2005, le marché de la biotechnologie en Europe atteindra un volume de plus de 100 milliards d'euros. D'ici à 2010, le marché mondial devrait dépasser les 2000 milliards d'euros. Le secteur de l'agriculture n'est pas inclus dans ce montant.

@ economiesuisse2@skynet.be

Le protocole «Transports» de la Convention alpine

La Convention alpine se propose de renforcer la protection de l'espace alpin et de contribuer au développement durable. Mais cette ratification fait fi de la volonté du peuple et du Parlement.



Le protocole «Transports» de la Convention alpine vise à réduire les atteintes et les risques liés aux transports dans et à travers les Alpes de manière à les rendre plus supportables pour les hommes, les animaux et les plantes et à préserver leurs habitats. Une analyse du protocole «Transports» révèle qu'une ratification de l'accord international rendrait caduques des décisions politiques prises par le peuple et le Parlement.

Le protocole «Transports» introduit une définition trompeuse du principe de la vérité des coûts dans les transports routiers (article 14). Il faut rappeler que cette

question est pratiquement insoluble, raison pour laquelle le Parlement a rejeté catégoriquement l'initiative Bundi en 2001. Il conviendrait notamment de mettre en rapport les coûts externes avec les bénéfices externes.

La volonté du peuple doit être respectée

Avec la ratification du protocole «Transports», il y a lieu de craindre que des programmes politiques rejetés par le peuple, tels que par exemple la réduction des transports («réduire

de moitié le trafic routier motorisé», 79% de NON), la modération du trafic («vitesse maximale de 30 km/h», 80% de NON) ou l'allègement du trafic («4 dimanches sans voitures», 62% de NON) obtiennent ainsi une nouvelle base légale (article 13) et cela en vertu d'accords internationaux juridiquement contraignants.

Le comité opposé à la construction d'un deuxième tube au Gothard fait valoir dans son argumentation que la construction d'un deuxième tunnel constituerait une entorse à la Convention alpine et donc au droit international actuel et futur (article 11). En Autriche également, le protocole est interprété de telle manière que les autoroutes existantes ne peuvent être complétées par des pistes supplémentaires.

@ mathias.gerber@economieuisse.ch

MBA en gestion de chaîne de fournitures à l'EPFZ

L'EPFZ offre un cursus préparant au MBA en gestion de chaîne de fournitures (logistique).

Le programme MBA-SCM sera lancé à l'EPFZ au printemps 2004. Il s'adresse à des dirigeants expérimentés, qui obtiendront à fin 2005 le titre de MBA ETH SCM. Cette formation leur transmettra le savoir décisif en matière de SCM dans tous les domaines de l'entreprise. Elle s'adresse à toutes les personnes intéressées et met en particulier l'accent sur l'Europe centrale.

Etudes internationales

Ces études organisées en anglais durent 18 mois; elles sont conçues selon un système modulaire qui met fortement l'accent sur les besoins des entreprises internationales. De nombreuses entreprises européennes connues ont décidé de soutenir ce cursus mis au point par l'économie et l'EPFZ. Les entreprises qui patronnent ce nouvel MBA-SCM sont regroupées sous l'appellation «Forum Supply Chain Management» à l'EPFZ, créé par Migros, Hilti, EDS et la Poste. L'EPFZ mène ce programme en collaboration avec l'Université des sciences et de la technologie de Hong Kong et la section économique de l'Université de Vienne.

Gestion de chaînes de processus

Il apparaît de plus en plus nettement que ce ne seront plus des entreprises individuelles qui seront en concurrence, mais des chaînes de création de valeur qui se mesureront les unes aux autres. Cette gestion de réseaux internationaux de valeur ajoutée nécessite la compréhension des interactions et des processus et jouera un rôle de plus en plus décisif. SCM aidera à optimiser les chaînes de processus selon les désirs communs des clients, des fournisseurs et des prestataires de services. Le temps de réaction s'en trouvera amélioré, la qualité accrue et les coûts de la création de valeur réduits de 10 à 30%.

Informations:

@ www.mba-scm.org

Un site de production suisse attachant

L'entreprise Wandfluh AG, implantée dans l'Oberland bernois, produit des valves hydrauliques spéciales. Mais cette entreprise familiale a encore une autre spécialité: le modèle de temps de travail qu'elle offre à ses collaborateurs depuis 15 ans.

«Les collaborateurs de Wandfluh sont volontiers fidèles à leur entreprise», dit Bruno Dähler en riant. Directeur de Wandfluh AG à Frutigen, il travaille dans l'entreprise depuis huit ans.

En 1946, Ruedi Wandfluh fonde un atelier mécanique dans lequel il répare des appareils avec deux employés et met au point différentes machines pour l'usinage rationnel des pierres fines pour montres. Aujourd'hui, cette entreprise tricéphale est devenue une entreprise internationale spécialisée dans le domaine des valves hydrauliques, avec des filiales en Allemagne, en France, en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis. Le propriétaire et président de Wandfluh AG n'est autre que le fils du fondateur de l'entreprise Hansruedi Wandfluh.

Après la mort du fondateur de l'entreprise en 1954, sa veuve Gertrud Wandfluh a décidé d'en poursuivre l'exploitation. Un

Agrégats hydrauliques pour besoins spécifiques.



Wandfluh, dans l'Oberland bernois et dans le monde entier.

bon ami de la famille, à l'esprit innovateur, lui a conseillé de se lancer dans le développement, la production et la vente de valves hydrauliques. C'est alors qu'ont été jetées les bases du succès d'aujourd'hui: l'entreprise réalise un chiffre d'affaires annuel de quelque 50 millions de francs.

Production en Suisse

Les valves spéciales de Wandfluh sont incorporées dans des machines-outils et des machines textiles et dans des applications mobiles complexes. Environ 60% des produits de l'entreprise sont exportés: ses principaux marchés sont l'Allemagne, la Scandinavie et les Etats-Unis. Mais la production se fait dans le pays: «Nous sommes l'une des rares entreprises de ce secteur spécialisé à produire encore en Suisse», affirme fièrement Bruno Dähler.

La holding compte environ 300 collaborateurs dans le monde. Sur ce total, 190 travaillent chez Wandfluh AG à Frutigen. Wandfluh Produktions AG est également implantée à Frutigen avec quelque 50 employés, dont 25 ingénieurs et techniciens qui travaillent à la mise au point



Valve à clapet et distributeur proportionnel.

de nouvelles valves et adaptent les produits actuels afin qu'ils répondent à de nouveaux défis. Ainsi, production et distribution sont étroitement liées: «C'est un grand avantage. Nous sommes ainsi en mesure de répondre

rapidement à la demande des clients», explique le directeur.

Avec ses 240 emplois à Frutigen, Wandfluh Holding est un important employeur, original, de l'Oberland bernois. Il est original dans le sens que l'entreprise offre à ses collaborateurs, depuis quinze ans, des horaires de travail individualisés. C'est ainsi que chaque année a lieu une discussion avec chaque collaborateur afin de déterminer, pour l'année suivante, le degré d'occupation souhaité et sa répartition annuelle, ainsi que le nombre de jours vacances désiré. Le salaire est adapté en conséquence. Ce modèle de temps de travail a été mis au point par Hansruedi Wandfluh qui, indépendamment de son activité de directeur, siège aussi au Conseil national en tant que député UDC.

Pour cet ingénieur diplômé et homme politique, les travailleurs ne sont pas des pions, mais des partenaires. Ainsi, chaque collaborateur devient un «petit entrepreneur», qui doit aussi assumer des responsabilités. Ce modèle de travail plaît aux travailleurs. «Nous avons un taux de fluctuation très bas», confirme M. Dähler. Et nombre d'anciens apprentis sont revenus chez Wandfluh au bout d'un certain temps. C'est une entreprise à laquelle on s'attache.

En tant qu'homme politique qui met l'accent sur la politique économique et la formation, l'entrepreneur de Wandfluh donne l'exemple: Wandfluh AG offre 32 places d'apprentissage dans six professions différentes.

Trois souhaits de politique économique

En tant qu'entreprise technologique axée sur les exportations, nous avons besoin de personnel bien formé, de prix d'acquisition compétitifs et d'un mode de fonctionnement non bureaucratique. D'où trois souhaits:

1 Réduire la quote-part de l'Etat et ainsi la charge qui pèse sur les citoyennes et citoyens

sions, prescriptions concernant la TVA, nouveau certificat de salaire, etc.)

2 Eliminer les obstacles sur la voie des PME (par exemple double imposition dans le cas des sociétés familiales notamment, impôts sur les succes-

3 Stopper la hausse des coûts de la santé et des coûts sociaux.

Climat: les entreprises aussi engagées

Le 12 novembre, l'Agence de l'énergie pour l'économie (AEnEC) organise un symposium sur la protection du climat au Centre for Global Dialogue de Swiss Re à Rüschtikon.

Le symposium se concentrera sur le thème «l'économie suisse entre obligation et volontariat». Différents conférenciers introduiront les thèmes concrets qui intéressent l'économie suisse, tandis que d'autres inviteront les participants à un débat ou à l'élaboration d'amorces de solution. En sa qualité de président de l'AenEC, Rudolf Ramsauer présentera les conférenciers, personnalités éminentes issus des milieux économiques et politiques. Gro Harlem Brundtland, par exemple, ancienne directrice générale de l'OMS et ancien Premier ministre de Norvège, Walter B. Kielholz et

Bertrand Piccard exposeront des points de vue aussi différents qu'intéressants sur le thème de la politique climatique.

Les limites du nouveau volontariat

Les entreprises suisses souhaitent et doivent assumer une responsabilité accrue en matière de protection du climat et de l'environnement. Cette volonté est certes liée à l'introduction d'une éventuelle taxe sur le CO₂, mais pas uniquement. Participer activement au processus de sensibilisation de l'opinion publique permet aux entreprises d'accroître leur crédibilité et de sortir du rôle de «malfaiteur de l'environnement». Mais où se situent les limites de ce «nouveau» volontariat, compte tenu de la pression exercée par le marché et des interventions de l'Etat en vue de réglementer ce domaine?



Gro
Harlem
Brundtland

La conscience écologique et la croissance économique ne sont-elles pas deux préoccupations contradictoires?

Le symposium de l'AEnEC se penchera sur ces questions et bien d'autres. La conférencière principale, Gro Harlem Brundtland, qui a dirigé la commission pour le développement durable (rapport Brundtland), tirera un bilan sur le thème de la «Protection du climat: un devoir mondial» et parlera du futur. Ensuite, Walter B. Kielholz, président du conseil d'administration du CS Group

et vice-président et délégué du conseil d'administration de Swiss Re, s'exprimera sur l'engagement des entreprises suisses pour une protection du climat efficace. Outre de nombreuses autres exposés intéressants, l'aérostier et psychiatre Bertrand Piccard ébauchera l'amorce d'une solution, convaincu que la résolution du problème climatique est liée à l'image que les individus se font du monde et de leur façon d'aborder le problème.

Cette journée est destinée aux décideurs issus des milieux économiques, politiques et médiatiques suisses. En tant que plate-forme de réseau, le symposium permet en outre d'échanger des expériences et de nouer des relations avec des représentants de l'économie, de la politique et de l'Etat.



www.enaw.ch

Impressum

Editeur: economieuisse, Fédération des entreprises suisses; **Rédacteur responsable:** Vincent Simon; **Adresse:** Carrefour de Rive 1, Case postale 3684, 1211 Genève 3; **Téléphone:** 022/786 66 81; **Téléfax:** 022/786 64 50; **mail:** vincent.simon@economieuisse.ch; **Web:** www.economieuisse.ch; **Rythme de parution:** mensuel; **Réalisation:** Layout88, Zurich; **Impression:** Imprimerie du Démocrate, Delémont

Documentation

- **Corporate Governance:** Swiss Code of Best Practice English. Free.
- **«Politique économique – Suisse 2003»** Perspectives et points clés de politique économique. Destinée aux leaders d'opinion, aux médias et aux représentants de l'économie. 50 francs. Téléchargeable sur notre site Internet.
- **«dossierpolitique»** Service de presse destiné à toute personne intéressée. Hebdomadaire, gratuit.
- **Le gouvernement d'entreprise en Suisse** Rapport du prof. Karl Hofstetter (40 francs). Téléchargeable sur notre site Internet.
- **Concept des dépenses** Contribution des milieux économiques au débat sur les finances politiques. 108 pages, 30 fr. + TVA et frais d'envoi. Téléchargeable sur notre site.
- **Politique suisse de la science, de la recherche et de la technologie:** perspectives à l'horizon 2007. Brochure gratuite.
- **«Newsletter»** Destinée aux dirigeants et aux cadres de l'économie, aux médias et au monde politique. Mensuelle, gratuite.
- **Code suisse de bonne pratique pour le gouvernement d'entreprise** Code et directive SWX. Gratuit. Téléchargeable sur notre site Internet.
- **«Point de repère»** Revue thématique destinée au monde politique et aux médias. Abonnement, 4-5 fois par an; gratuite.
- **«Europe – options pour la Suisse et réformes internes»** Brochure, 48 pages, gratuite.
- **«Service e-mail»** Informations sur votre PC chaque semaine, gratuit.
- **«Concept fiscal»** Propositions de l'économie en vue du renouvellement du régime financier. Brochure, 32 pages, Fr. 10.–.
- **«Portrait d'economieuisse»** Domaines d'activités, prestations et objectifs de la Fédération des entreprises suisses, gratuit.

Veuillez faxer le talon au 022 / 786 64 50

<input type="checkbox"/> Commande	<input type="checkbox"/> Modification d'adresse	<u>Entreprise</u>

<u>Nom</u>		<u>Rue</u>
_____		_____
<u>Prénom</u>		<u>N° postal / lieu</u>
_____		_____
<u>Fonction</u>		<u>E-Mail</u>
_____		_____

Consultations

1er novembre 2003

Consultation sur l'Unification de la procédure civile (Loi fédérale de procédure civile)
Contact: thomas.pletscher@economieuisse.ch

7 novembre 2003

Consultation complémentaire sur la révision de la loi sur les armes
Contact: peter.hutzli@economieuisse.ch

24 novembre 2003

Consultation sur le raccordement de la Suisse orientale et occidentale au réseau ferroviaire européen à grande vitesse (raccordement aux LGV)
Contact: peter.hutzli@economieuisse.ch

15 décembre 2003

Consultation sur l'avant-projet de révision du Code civil (protection de l'adulte, droit des personnes et droit de la filiation) et sur l'avant-projet de loi fédérale réglant la procédure devant les autorités de protection de l'enfant et de l'adulte)
Contact: thomas.pletscher@economieuisse.ch

Les membres souhaitant participer à une consultation peuvent demander le matériel nécessaire à economieuisse